



**MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE,
DES FINANCES
ET DE LA RELANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction générale du Trésor



BRÈVES ÉCONOMIQUES

DE SUISSE ET DU LIECHTENSTEIN

UNE PUBLICATION DU SERVICE ÉCONOMIQUE

DE BERNE

N° 58 – 29 avril 2022

Faits saillants

- Mise en œuvre du 5^{ème} paquet de sanctions économiques et financières de l'UE à l'encontre de la Russie et du Bélarus
- Les avoirs russes bloqués en Suisse atteignent 9 Mds CHF
- Réduction de l'excédent commercial sur le 1^{er} trimestre 2022

Guerre en Ukraine

Sanctions : Le Conseil fédéral a repris le 13 avril le 5^{ème} paquet de sanctions économiques et financières édicté par l'UE le 8 avril contre la Russie et la Biélorussie. Si la liste des personnes, entreprises et entités frappées par les sanctions a été mise à jour le 13 avril, les mesures de ce paquet ne sont entrées en vigueur qu'avec la décision du Conseil fédéral du 27 avril. Elles portent sur le domaine des biens, notamment l'interdiction d'importer tout bien représentant une source importante de revenu pour la Russie tels que la houille et le lignite et l'interdiction d'exporter des biens susceptibles de renforcer les capacités industrielles du pays, tels que les robots industriels ou certains produits chimiques. Au plan financier, il est notamment interdit de soutenir une entité contrôlée par l'Etat russe et d'enregistrer un trust en Suisse pour le compte de ressortissants russes. Trois exceptions au 5^{ème} paquet ont été actées : (i) l'interdiction d'exporter des biens militaires spécifiques a été assouplie pour autoriser l'exportation d'équipements de protection NBC demandée par l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques, (ii) les interdictions concernant l'attribution des marchés publics à des entités établies en Russie ou à des ressortissants russes n'ont pas été reprises par la Suisse, au même titre que (iii) les interdictions relatives à l'exportation de billets de banque et à la vente de valeurs mobilières à des ressortissants de Biélorussie.

Effets des sanctions : Le montant des avoirs russes bloqués en Suisse s'élève désormais à près de 9 Mds CHF. Ce montant provient essentiellement des déclarations des banques, les avocats n'ayant toujours pas reçu d'instruction écrite de la Confédération les contraignant à déclarer les avoirs de leurs clients russes. A titre de comparaison, les avoirs russes gelés dans l'UE s'élevaient le 8 avril dernier à près de 30 Mds EUR.

Électricité : Le 27 avril, le Conseil fédéral a mis en consultation un mécanisme de sauvetage destiné aux entreprises d'électricité d'importance systémique afin de combler leurs besoins de liquidité en cas de hausse marquée des prix ou de risques majeurs de défaillance. Une enveloppe de 10 Mds CHF, sous forme de prêts, pourrait être déployée pour sécuriser l'approvisionnement en électricité du pays. La consultation est prévue pour ne durer qu'une semaine au lieu des 2 à 4 mois traditionnellement requis en temps normal.

Covid-19

Situation sanitaire : Entre le 19 et le 25 avril, la moyenne des contaminations sur 7 jours a baissé de 6 % par rapport à la semaine précédente, dans un contexte de réduction du nombre d'hospitalisations et de décès.

LES CHIFFRES À RETENIR

	Au 29/04	Var. vs 22/04
EUR/CHF	1,0240	-0,8 %
USD/CHF	0,9690	+1,4 %
SMI	12 135,03	-1,1 %
Taux 10a	0,824	- 8,6 pb

Loi COVID-19 : Le 27 avril, le Conseil fédéral a mis en consultation une prolongation de la loi COVID-19 jusqu'à l'été 2024. Cette prolongation, qui ne couvre pas les aides économiques, vise la prolongation de la prise en charge des tests, de l'établissement de certificats COVID, du maintien de l'application SwissCovid et du développement de médicaments contre la maladie. Ces mesures permettraient à la Confédération de disposer de leviers d'action pour lutter contre la Covid-19 en situation normale (hors crise sanitaire).

Gestion de la pandémie : Le rapport d'évaluation de la gestion de la crise sanitaire en Suisse, confié par l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) au cabinet externe Interface, souligne qu'en comparaison internationale, la Confédération et les cantons ont été réactifs et ont géré de manière adéquate la pandémie. Ce rapport juge néanmoins que la fermeture des écoles suisses au printemps 2020 était inappropriée.

Macroéconomie

Commerce extérieur : Au 1^{er} trimestre 2022, les importations ont progressé de + 6,7 % au regard des trois mois précédents et en données nominales, la hausse étant surtout liée à la flambée des prix des produits énergétiques (+46 % sur les trois premiers mois de l'année). Les exportations de leur côté n'ont crû que de +1,2 %, soutenues par les ventes d'horlogerie, de machines, d'électronique et de métaux mais pénalisées par les mauvais résultats de l'exportation pharmaceutique. Ces évolutions ont contribué au repli de l'excédent commercial, à 8,7 Mds CHF sur le trimestre, son plus faible niveau depuis le 3^e trimestre 2020.

Secteur financier

Régulation financière : Alors que la Suisse bénéficiait d'une avance importante parmi les 31 pays du Comité de Bâle et/ou de l'OCDE en 2020, elle occupe en 2022 la 7^{ème} place du classement effectué par le Swiss finance institute (SFI) en matière de réglementation fiscale. Si la Suisse reste une place solidement réglementée, elle n'a que faiblement progressé en matière d'adoption et de respect des normes mondiales de réglementation financière, de transparence et de conformité et est devancée en 2022 par la France qui apparaît en 6^{ème} position.

Secteurs non financiers

Numérique : La commission de la concurrence (COMCO) a annoncé lors de sa conférence de presse annuelle qu'elle était actuellement très active sur les marchés numériques. Faisant état de multiples interventions politiques visant à réviser la loi sur les cartels pour l'affaiblir, la COMCO a souligné le rôle crucial des règles de concurrence pour le bon fonctionnement de l'économie helvétique.

Droit du travail : Le 25 avril, la Suisse a ratifié la Convention internationale du travail de 1990 sur la sécurité dans l'utilisation des produits chimiques au travail et la Convention internationale du travail de 1993 sur la prévention des accidents industriels majeurs. Cette ratification s'inscrit dans l'objectif « Protection de la santé et produits chimiques au travail » du SECO et des inspections cantonales pour 2022 et 2023.

Transports : Le rapport annuel sur l'état d'avancement des grands projets ferroviaires publié par l'Office fédéral des transports (OFT) indique que le rythme de modernisation du réseau ferré suisse est conforme au plan fédéral « étapes d'aménagement 2025 et 2035 de l'infrastructure ferroviaire » (coût du projet : 20 Mds CHF).

La Direction générale du Trésor est présente dans plus de 100 pays à travers ses Services économiques.
Pour en savoir plus sur ses missions et ses implantations : www.tresor.economie.gouv.fr/tresor-international

Responsable de la publication :
Rédacteurs :

Gilles BORDES
Mathilde HEITZ, Pierre-Antoine CADORET, Meriam JAWAD

Pour s'abonner :

berne@dgtresor.gouv.fr

Clause de non-responsabilité : le service économique s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, il ne peut en aucun cas être tenu responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication.
Crédits visuel : Pixabay